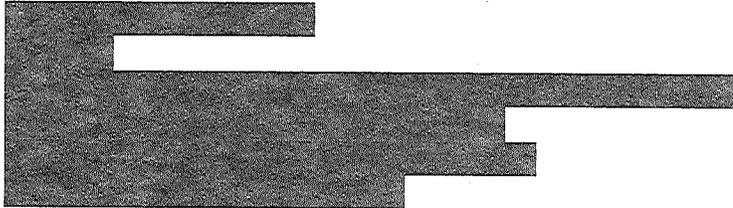


Secrétariat général

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 mai 2018



OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 1627 / 2018-07



En réponse à votre demande du 4 avril dernier, vous trouverez ci-joint les contrats liant l'Institut national de santé publique du Québec à des agences de placement de personnel ainsi que les confirmations de mandats temporaires afférents.

Toutefois, en vertu des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le nom des ressources des agences de placement affectées à la réalisation de mandats temporaires ont été caviardés.

Nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale et responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Julie Gauthier

p. j.

N/Réf. (correspondance) : 2018-6726